

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur GOURSAUD, Conseillers
En présence de Monsieur RAGUIN, Rapporteur public
Madame EDWIGE, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2601164	RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour en raison de son état de santé assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF d'un an pour un ressortissant Arménien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
02)	DOSSIER N° 2506660	RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite du préfet de l'Hérault portant sur une demande de titre de séjour.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
03)	DOSSIER N° 2601185	RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant abrogation et refus de séjour assorti d'une OQTF avec délai pour un ressortissant Guinéen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SERGENT Chloé (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

09 heures 15

04)	DOSSIER N° 2601197	RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour conjoint français assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 6 mois pour un ressortissant Algérien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur XPREFECTURE DU DEPARTEMENT DE	Maître BAUTES Georgia (Cour)
Défendeur	L'HERAULT	
05)	DOSSIER N° 2601202	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour vie privée et familiale assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 6 mois pour une Ressortissante Turque.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	BAUDARD MELANIE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
06)	DOSSIER N° 2601213	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF avec délai assortie d'une IRTF d'un an pour un ressortissant Géorgien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître CHAVRIER Barnabé (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

Arrêté le 27/07/2026
Le vice-président : J. Charvin